

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 février 2026

Convocation du 17 février 2026

N° 2026_02_026

Objet : Centre social et culturel - Tarification des actions

Le 24 février 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Vallon Pont d'Arc, siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON,

Absents : Maryse RABIER, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Guy Clément, vice-président rappelle que le projet social du centre social et culturel des Gorges de l'Ardèche nécessite la mise en place d'une adhésion annuelle symbolique ainsi que d'une tarification unifiée pour les nouvelles actions Famille-Parentalité et Citoyenneté (Adultes/Seniors). Pour mémoire le tarif de l'adhésion fixé par délibération n°2024_09_010, est de 2€ pour les individuels, 5€ pour les familles et de 15€ pour les associations.

L'adhésion permettra désormais l'accès à l'ensemble des services du centre social et culturel et affirme le principe de participation des habitants, fondement des centres sociaux.

La tarification proposée repose sur une grille liée aux ressources (quotient familiaux), intégrant des actions gratuites. Les publics hors territoire ou ne fournissant pas leur quotient familial seront classés au niveau 4. Une souplesse d'application permet d'adapter ponctuellement un tarif lorsque l'intérêt général ou les financements le justifient.

Le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet social 2025–2026 du centre social et culturel des Gorges de l'Ardèche ;

Approuve la grille tarifaire des actions du centre social et culturel :

Catégorie	Nature de l'action	Niveau 1 QF < 450	Niveau 2 QF : 451-750	Niveau 3 QF : 750-1100	Niveau 4 QF > 1100 + (Hors territoire et abs QF)
A	Gratuit			0 €	
B	Très faible coût (Participatif)			1 €	
C	Coût modéré	3 €	5 €	7 €	10 €
D	Coût élevé (sorties)	5 €	10 €	15 €	20 €

Décide de positionner au niveau 4 les publics hors territoire et ceux ne transmettant pas de quotient familial.

Autorise une modulation exceptionnelle des tarifs lorsque l'intérêt général le justifie.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Monique MULARON